

Rapport sur la politique de vote de Diamant Bleu Gestion en 2015

Rappel des critères de vote déterminés par la SGP

Diamant Bleu Gestion participe au vote dans les Assemblées Générales des sociétés représentées dans ses portefeuilles dans la mesure où les documents sont accessibles en temps et en heure et selon les critères énumérés ci-dessous :

- Un seuil de détention minimum du capital social de 5% ;
- Un seuil d'encours de 10.000.000 d'euros ;
- Les votes sont appliqués sur les valeurs françaises et sur valeurs étrangères.

Diamant Bleu Gestion se réserve la possibilité de voter selon d'autres critères qu'elle détermine en fonction des circonstances, notamment pour défendre les intérêts de ses clients, les porteurs.

Constats

En 2015, Diamant Bleu Gestion a reçu quatorze convocations accompagnant les dossiers des Assemblées Générales (AG) de sociétés dans lesquelles elle détenait des droits de vote, rattachés aux titres contenus dans le portefeuille des OPC que gère la société. Il s'agissait des sociétés : Air Liquide, Schneider Electric, Saint Gobain, Total, Arkema, Alcatel-Lucent, Publicis, Cap Gemini, Axa, Engie, GDF Suez, L'Oréal, Vivendi, Vinci.

Diamant Bleu Gestion a suivi les recommandations de l'AFG concernant l'ensemble de ces AG.

- Sept d'entre elles ne faisaient l'objet d'aucune alerte, Diamant Bleu Gestion a donc voté pour l'ensemble des résolutions.

Il s'agissait des AG de : Air Liquide, Engie, Arkema, Cap Gemini, Axa, GDF Suez, Vinci.

- Cinq d'entre elles faisaient l'objet d'alertes, Diamant Bleu Gestion a donc voté contre ces résolutions.

Il s'agissait des AG de : Saint-Gobain, Alcatel Lucent, Axa, Total et Vivendi.

Aucune des résolutions pour lesquelles Diamant Bleu Gestion a voté contre en suivant les recommandations de l'AFG n'a été rejetée par les AG.

- Deux d'entre elles concernaient des actions détenues par le fonds Diamant Bleu Responsable. Comme convenu dans le cadre de la délégation de gestion de la poche actions, Diamant Bleu Gestion a donc donné son pouvoir à La Financière Responsable.

Emetteurs concernés

Emetteur	Date A.G.	Emetteur	Date A.G.
AIR LIQUIDE	6 mai 2015	SCHNEIDER ELECTRIC	21 avril 2015
SAINT GOBAIN	4 juin 2015	TOTAL	29 mai 2015
ARKEMA	2 juin 2015	CAP GEMINI	6 mai 2015
ALCATEL LUCENT	26 mai 2015	PUBLICIS	27 mai 2015
L'OREAL	22 avril 2015	ENGIE	29 juillet 2015
AXA	30 avril 2015	GDF Suez	28 avril 2015
VIVENDI	17 avril 2015	VINCI	14 avril 2015

Tous les dossiers de ces Assemblées Générales ainsi qu'une copie des coupons réponses sont conservés par la société de gestion.

Le 19 avril 2016



Christian Jimenez
Président, RCCI